



Commune de DORTAN (01590)

7. Finances
7.5 – Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026 N° 2026-050

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

15 septembre 2026

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 25 septembre 2026
- affichage du 25/09/2026 au 24/11/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – DEBOVE RIONDY Alexandra – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine - DAVID-HENRIET Christophe

EXCUSES : BRIDOUX Gérald (pouvoir à COLOMB Pascal) - DALPHIN Marlène (pouvoir à RODIA Romain) – BOUVIER SERRAND Coralie (pouvoir à DURET Janine)

Secrétaire de séance : Jean-Paul JOACHY

OBJET :

Aide financière pour formation au BAFA

Mme Mariane COLLOMB, conseillère municipale déléguée, expose aux membres présents que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Commune souhaite encourager l'accès aux jeunes aux formations et favoriser leur implication dans la vie communale. L'instauration de l'opération « Coup de pouce » consiste à attribuer une aide financière aux jeunes de notre Commune dans le cadre d'une formation ou d'un projet spécifique, en contrepartie de leur implication dans certaines actions conduites sur la commune.

Elle indique que Mme Nina BOIS, résidant sur notre commune, a sollicité une aide financière pour le financement de sa formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Elle propose de lui attribuer une aide de 100€. En contrepartie, Mlle BOIS s'engage à apporter son concours, à titre bénévole, aux actions et au fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants lorsque ce dernier sera mis en place.

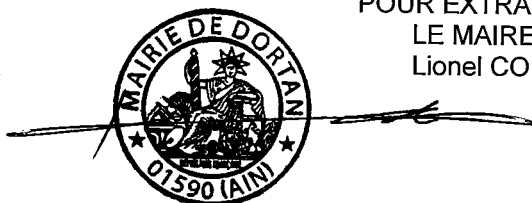
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme Mariane COLLOMB entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide financière d'un montant de 100€ à Mme Nina BOIS destinée à contribuer au financement de sa formation au BAFA.
- PREND ACTE de l'engagement de Mme Nina BOIS, dans la mesure de ses disponibilités, à apporter son concours bénévole aux actions du Conseil Municipal d'Enfants, selon les modalités définies par la Commune.
- DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : AIDE FINANCIERE ACCORDEE A UNE ADMINISTREE POUR LE
FINANCEMENT DE SA FORMATION BAFA

.....
Date de décision: 21/09/2026

Date de réception de l'accusé 24/09/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026050

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260921-DEL2026050-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026050 AIDE FINANCIERE FORMATION BAFA.pdf (99_DE-001-
210101481-20260924-DEL2026050-DE-1-1_1.pdf)